

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations
prébudgétaires 2026-2027 du ministre des
Finances du Québec, M.Eric Girard**

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ)

Février 2026

Sommaire des recommandations de MEQ

Recommandation 1 : Mettre en place une réelle politique d’approvisionnement public qui oblige les ministères et organismes gouvernementaux à appliquer des critères favorisant la fabrication locale des produits.

Recommandation 2 : Adapter les programmes d’aides à l’investissement tarifaires en transformant une portion des prêts en subventions pour les entreprises directement touchées par les tarifs

Recommandation 3 : Prévoir un programme de soutien aux liquidités pour soutenir des entreprises directement touchées par les tarifs

Recommandation 4 : Renouveler le programme Essor jusqu’en 2030 pour assurer plus de prévisibilité aux entreprises

Recommandation 5 : Reconnaître les ressources internes dans le cadre du programme Essor afin de favoriser le développement de compétences internes aux entreprises

Recommandation 6 : Remettre les taux de remboursement du C3i aux niveaux qui étaient prévus pour faire face à la pandémie

Recommandation 7 : S’assurer que le CRIC couvre les dépenses de recherche et d’innovation faites dans les CCTT

Recommandation 8 : Renoncer au transfert des sommes en surplus dans le FECC vers le Fonds des générations

Recommandation 9 : Remettre en place le Programme d’aide financière à l’investissement pour les consommateurs au Tarif L

Recommandation 10 : Maintenir les règles du SPEDE, notamment les allocations gratuites et l’utilisation de crédits compensatoires jusqu’à 8 %, sans les resserrer

Recommandation 11 : Revoir le mécanisme de socialisation du GNR pour éviter un choc tarifaire sur les entreprises manufacturières

Recommandation 12 : Rendre public le calendrier d’appel de candidatures accéléré pour le PSTQ et maintenir le seuil du tiers des candidatures pour le secteur manufacturier

Recommandation 13 : Modifier les exigences de français pour les métiers manufacturiers inclus dans le volet 1 du PSTQ

Recommandation 14 : Accorder une clause grand-père aux travailleurs du secteur manufacturier qui sont entrés au Québec via le PEQ volet travailleur

Recommandation 15 : Bonifier les budgets de francisation

Recommandation 16 : Déployer un projet-pilote d'intégration des demandeurs d'asile dans le secteur manufacturier

Recommandation 17 : Déployer une grande campagne de sensibilisation sur les métiers manufacturiers accompagnée de trousse d'informations pour les conseillers en orientation

Recommandation 18 : Élargir l'admissibilité des entreprises manufacturières aux sommes disponibles pour la formation en augmentant le nombre d'employés dans les entreprises admissibles

Recommandation 19 : Mieux cibler le décaissement des sommes du FDRCMO en faisant considérant les secteurs les plus porteurs pour le Québec de façon différencier

Recommandation 20 : Bonifier le financement des formations de courtes durées

À propos

Manufacturiers et Exportateurs du Québec (MEQ) est la voix unifiée du secteur manufacturier québécois. Nous représentons les entreprises qui transforment, innovent et exportent, et qui constituent l'un des principaux moteurs de création de richesse et d'emplois au Québec.

Le secteur manufacturier occupe une place centrale dans l'économie québécoise. Il emploie plus de 501 500 personnes, contribue à 12,3 % du PIB, génère 86,1 % des exportations et a réalisé, en 2023, des ventes totalisant 219,1 milliards de dollars, au sein de 13 601 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire.

Cette réalité économique confère au manufacturier un rôle stratégique pour la prospérité, la résilience et la compétitivité du Québec.

MEQ compte sur un réseau d'environ 1000 entreprises manufacturières, de toutes tailles et de toutes les régions, et agit comme interlocuteur privilégié auprès des gouvernements. L'organisation défend les intérêts de ses membres et contribue activement à l'élaboration de politiques publiques favorisant la croissance, l'investissement et la compétitivité du secteur.

Ancrée dans les réalités du terrain, MEQ soutient ses membres à travers dix réseaux manufacturiers, qui favorisent le partage de pratiques, l'excellence opérationnelle et l'innovation. Cette proximité permet à l'organisation de faire le lien entre les enjeux vécus par les entreprises et les décisions stratégiques qui façonnent l'environnement d'affaires. MEQ développe aussi des formations, avec des partenaires, pour soutenir le rehaussement des compétences des travailleurs et travailleuses, en plus de déployer des initiatives afin de mieux faire connaître les métiers manufacturiers auprès des jeunes.

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE 2026-2027

Le secteur manufacturier : un pilier stratégique de l'économie québécoise

Le secteur manufacturier constitue l'un des fondements de la prospérité économique du Québec. Présent dans toutes les régions, fortement exportateur et générateur d'emplois de qualité, il joue un rôle structurant dans l'économie québécoise bien au-delà de sa contribution directe au produit intérieur brut. Le manufacturier soutient les chaînes d'approvisionnement, alimente le secteur des services, favorise l'innovation et contribue activement à la vitalité économique des territoires.

Cette réalité est d'ailleurs reconnue par le gouvernement du Québec lui-même. Dans sa vision économique présentée le 10 novembre dernier, il est clairement affirmé que *« notre secteur manufacturier doit être renforcé, car de sa bonne santé dépend celle de l'économie dans son ensemble, dont le secteur des services »*. Cette affirmation constitue un point d'ancrage essentiel pour les choix budgétaires à venir.

Les données économiques confirment ce rôle structurant. Selon une analyse du gouvernement¹ du Québec, le secteur manufacturier présente le ratio de valeur ajoutée le plus élevé de l'économie, soit 0,69. Cela signifie que pour chaque dollar de valeur ajoutée généré dans le manufacturier, 0,69 dollar supplémentaire est créé chez ses fournisseurs. Aucun autre secteur ne génère un effet d'entraînement aussi important. Le manufacturier affiche également le plus haut ratio de main-d'œuvre par dollar de production (0,79), démontrant son intensité en emploi et son rôle clé dans la création de richesse collective.

1. L'approvisionnement public : un levier économique sous-utilisé

Dans le contexte économique actuel, marqué par des bouleversements géopolitiques, des tensions commerciales récurrentes et une remise en question profonde des chaînes d'approvisionnement mondiales, l'approvisionnement public ne peut plus être perçu comme un simple exercice administratif ou comptable. Il doit devenir un véritable levier de développement économique, de capacité industrielle et de résilience collective pour le Québec. Or, malgré les avancées législatives et réglementaires réalisées au cours des dernières années, l'écart demeure important entre les intentions affichées et la réalité observée sur le terrain.

¹ Modèle intersectoriel du Québec. Impact économique et incidence environnementale pour le Québec pour une sélection de secteurs productifs (édition 2023) <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/modele-intersectoriel-du-quebec-impact-economique-et-incidence-environnementale-pour-le-quebec-pour-une-selection-de-secteurs-productifs-2023.pdf>

Encore trop souvent, la logique du plus bas soumissionnaire continue de guider les décisions d'octroi de contrats publics, au détriment d'une analyse plus globale de la valeur créée pour l'économie québécoise. Cette approche, centrée principalement sur le prix immédiat, tend à occulter des considérations pourtant déterminantes à moyen et long terme, telles que le maintien d'emplois de qualité au Québec, la consolidation des filières industrielles locales, le soutien à l'innovation, la réduction de la dépendance à des fournisseurs étrangers et la sécurisation des chaînes d'approvisionnement stratégiques.

Le Québec dispose pourtant d'un cadre législatif et réglementaire qui reconnaît explicitement le rôle stratégique de l'approvisionnement public comme outil de développement économique. Les mécanismes existent : critères de valeur ajoutée, possibilités de régionalisation, marges préférentielles, intégration de critères responsables et durables, ainsi que des dispositions permettant de mieux arrimer l'achat public aux objectifs économiques et industriels du gouvernement. Ce qui fait défaut aujourd'hui n'est donc pas l'absence d'outils, mais plutôt une application inégale, fragmentée et trop souvent laissée à la discrétion des organisations publiques.

Il convient également de souligner que plusieurs partenaires commerciaux du Québec et du Canada ont déjà choisi d'utiliser de manière beaucoup plus assumée leurs marchés publics comme instruments de soutien à leur économie nationale. Aux États-Unis, des politiques structurantes telles que *Buy American* ou *Buy America* orientent explicitement une part importante des achats publics vers des fournisseurs nationaux, notamment dans les secteurs stratégiques comme les infrastructures, la défense, l'énergie et les technologies. De leur côté, plusieurs États membres de l'Union européenne intègrent de façon croissante des critères liés à la provenance, à la sécurité d'approvisionnement, à la souveraineté industrielle ou à la valeur ajoutée nationale dans leurs processus d'achat public, tout en respectant formellement leurs engagements commerciaux.

Ces pratiques démontrent qu'il existe une marge de manœuvre réelle pour promouvoir l'achat local sans remettre en cause les accords commerciaux en vigueur. Dans les faits, cette utilisation stratégique de l'approvisionnement public crée une situation d'asymétrie concurrentielle : les entreprises québécoises font face à des concurrents étrangers qui bénéficient déjà d'un appui actif et structuré de leur État, alors que le Québec hésite encore à utiliser pleinement les leviers dont il dispose. À terme, cette retenue fragilise la compétitivité des entreprises d'ici et contribue à l'érosion de capacités industrielles pourtant essentielles.

Dans ce contexte, il ne s'agit pas de fermer les marchés ni de s'extraire des règles du commerce international, mais bien d'adopter une approche de réciprocité économique plus affirmée. À défaut d'agir, le Québec risque de se placer durablement en position défensive, alors que ses

partenaires avancent rapidement pour sécuriser leurs chaînes d’approvisionnement et renforcer leur autonomie industrielle. Utiliser pleinement l’approvisionnement public comme levier stratégique n’est donc pas un geste protectionniste, mais une réponse pragmatique et nécessaire à une réalité internationale déjà bien engagée. Une mise en œuvre plus systématique, cohérente et mesurable des principes d’approvisionnement stratégique et local, appliquée de façon transversale à l’ensemble des ministères, organismes et sociétés d’État, permettrait de maximiser les retombées économiques des dépenses publiques.

Recommandation 1 : Mettre en place une réelle politique d’approvisionnement public qui oblige les ministères et organismes gouvernementaux à appliquer des critères favorisant la fabrication locale des produits.

2. Adapter l’aide offerte aux entreprises touchées par les tarifs

Les tensions commerciales, les tarifs douaniers et les mesures de représailles imposées par certains partenaires du Québec ont des impacts immédiats et concrets sur la santé financière des entreprises manufacturières. Contrairement à d’autres chocs économiques, ces perturbations relèvent de facteurs exogènes sur lesquels les entreprises n’ont aucun contrôle.

Dans ce contexte, plusieurs entreprises font face à des enjeux de liquidités à court terme, même lorsque leurs fondamentaux économiques demeurent solides. MEQ reconnaît les efforts déployés par le gouvernement pour soutenir les entreprises dans ce contexte. Les programmes existants sont souvent mal adaptés à cette réalité : trop rigides, trop lents, composé uniquement de prêts alors que la capacité d’emprunt de certains est limitée ou orientés vers des projets structurants à long terme, alors que les besoins sont immédiats.

L’objectif n’est pas de subventionner indéfiniment des entreprises en difficulté, mais bien de préserver la capacité d’investissement, l’emploi et la présence industrielle au Québec pendant la période de turbulence exceptionnelle. Sans intervention rapide, certaines entreprises n’auront d’autre choix que de reporter ou d’annuler des projets, de réduire leurs effectifs ou, dans certains cas, de relocaliser une partie de leurs activités à l’extérieur du Québec.

Le gouvernement fédéral a récemment lancé l’initiative de réponse régionale tarifaire dont le premier appel de projets comportait une partie d’aide en subvention. Cette initiative a été très populaire auprès des PME et pourrait inspirer le gouvernement du Québec dans la modulation de certains programmes déjà annoncés.

Cela dit, certains sous-secteurs sont plus grandement affectés par les tarifs et un soutien direct aux liquidités peut être nécessaire dans certaines circonstances précises. Le gouvernement devrait prévoir formellement une aide à ces entreprises qui serait temporaire, liée à différents

secteurs spécifiques, notamment les filières identifiées dans la vision économique ainsi que conditionnelle à différents facteurs de santé financière ou de développement économique régional. Cette aide pourrait prendre différentes formes : subventions, prêts pardonnables, remboursables ou moratoires sur certaines obligations financières des entreprises.

Recommandation 2 : Adapter les programmes d'aides à l'investissement tarifaires en transformant une portion des prêts en subventions pour les entreprises directement touchées par les tarifs

Recommandation 3 : Prévoir un programme de soutien aux liquidités pour soutenir des entreprises directement touchées par les tarifs

3. Soutenir la transformation manufacturière

A. Adapter le programme ESSOR

La transformation du secteur manufacturier repose sur des décisions d'investissement lourdes, coûteuses et étalées dans le temps. Automatisation, robotisation, transformation numérique, réduction de l'empreinte environnementale : ces projets ne se planifient pas sur un horizon annuel, mais sur plusieurs années.

Le manque de prévisibilité entourant le programme ESSOR après mars 2027 complique la prise de décision des entreprises et affaiblit la capacité de planification à moyen et long terme, pourtant essentielle à la concrétisation de projets d'investissement majeurs.

MEQ recommande donc que le gouvernement annonce clairement le renouvellement à long terme du programme ESSOR, avec des enveloppes financières suffisantes et une stabilité des paramètres. Cette prévisibilité est essentielle pour maintenir le rythme des investissements manufacturiers au Québec et pour contrer l'attractivité croissante d'autres juridictions qui offrent des incitatifs clairs et durables.

Un ESSOR renouvelé et prévisible envoie un signal fort : le Québec croit à son secteur manufacturier, non pas comme un vestige du passé, mais comme un moteur de prospérité future.

La transformation des entreprises manufacturières ne repose pas uniquement sur l'achat d'équipements ou sur l'intervention de consultants externes. Elle repose avant tout sur les femmes et les hommes qui, à l'interne, conçoivent, implantent, adaptent et optimisent les projets.

Or, le programme ESSOR reconnaît encore insuffisamment l’apport des ressources internes. Cette approche crée un biais structurel en faveur de la sous-traitance externe et décourage le développement d’expertises durables au sein même des entreprises québécoises.

MEQ recommande que les salaires et efforts des ressources internes dédiées aux projets admissibles soient pleinement reconnus dans ESSOR. Une telle reconnaissance permettrait de renforcer les capacités internes des entreprises, de favoriser la rétention des talents et d’assurer une appropriation durable des technologies.

À long terme, cette approche contribue à bâtir un écosystème industriel plus résilient, moins dépendant de ressources externes et mieux outillé pour innover.

Recommandation 4 : Renouveler le programme Essor jusqu’en 2030 pour assurer plus de prévisibilité aux entreprises

Recommandation 5 : Reconnaître les ressources internes dans le cadre du programme Essor afin de favoriser le développement de compétences internes aux entreprises

B. Moduler à nouveau les taux du C3i afin de maximiser son effet structurant

Le crédit d’impôt à l’investissement et à l’innovation (C3i) demeure l’un des principaux leviers fiscaux pour stimuler la productivité manufacturière. Toutefois, la réduction de sa modulation territoriale a affaibli son impact, particulièrement dans les régions à faible ou moyenne vitalité économique.

Dans **la période du 26 mars 2021 au 31 décembre 2023**, les taux de remboursements étaient les suivants :

- 40 % si un bien est acquis pour être utilisé principalement dans le territoire à faible vitalité économique ;
- 30 % si un bien est acquis pour être utilisé principalement dans le territoire à vitalité économique intermédiaire ;
- 20 % si un bien est acquis pour être utilisé principalement dans le territoire à haute vitalité économique.

Le gouvernement avait mis les taux à ces niveaux pour tenir compte du contexte pandémique particulier. Tant que la guerre tarifaire avec les États-Unis se poursuit, MEQ considère que le niveau d’incertitude économique nécessite de remonter les taux à ces niveaux. Une telle modulation permettrait de rééquilibrer les investissements, de soutenir davantage les régions et d’accélérer la modernisation des entreprises qui en ont le plus besoin.

Dans un contexte où le Québec cherche à renforcer son tissu industriel régional, le C3i doit redevenir un outil de transformation.

Recommandation 6 : Remettre les taux de remboursement du C3i aux niveaux qui étaient prévus pour faire face à la pandémie

C. Ajuster le nouveau crédit d'impôt à la recherche et au développement

Le Budget 2025-2026 a mis en place un nouveau crédit pour la recherche, l'innovation et la commercialisation (CRIC). La réforme des crédits d'impôt à la recherche et au développement était souhaitée depuis longtemps et MEQ est globalement satisfait des changements apportés.

Depuis son application, nous avons cependant constaté un enjeu d'application pour de nombreuses PME qui développent des solutions innovantes dans leurs régions, car les dépenses liées aux Centres collégiaux de transfert technologiques ne sont plus couvertes, comme ce l'était auparavant, limitant le potentiel d'innovation pour des PME manufacturières.

Recommandation 7 : S'assurer que le CRIC couvre les dépenses de recherche et d'innovation faites dans les CCTT

D. Soutenir la transformation énergétique du secteur manufacturier

La transition énergétique constitue l'un des plus grands défis auxquels fait face le secteur manufacturier. Les entreprises sont prêtes à investir, mais les coûts initiaux liés à l'électrification, à l'efficacité énergétique et à la réduction des GES demeurent élevés, particulièrement pour les PME.

MEQ recommande que les sommes du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) soient intégralement dédiées à leur mission première, soit le soutien à la transformation énergétique des entreprises. Utiliser ces fonds à d'autres fins budgétaires fragilise la crédibilité des politiques climatiques et ralentit la transition industrielle. Le FECC doit agir comme un levier catalyseur, permettant aux entreprises de passer de l'intention à l'action sans compromettre leur compétitivité.

Rappelons aussi que le Programme d'aide financière à l'investissement pour les consommateurs au tarif L, qui permettait le déploiement de projets stimulant la mise en place de bonnes

pratiques industrielles énergétiques, a été aboli récemment. Le remettre sur les rails aurait un effet positif pour stimuler les investissements tout en soutenant la décarbonation de l'économie.

Finalement, pour éviter d'affecter la compétitivité des entreprises, nous recommandons de mettre sur la glace la révision des plafonds d'émissions et de maintenir les allocations gratuites dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE) afin d'éviter des coûts supplémentaires pour les entreprises.

Recommandation 8 : Renoncer au transfert des sommes en surplus dans le FECC vers le Fonds des générations

Recommandation 9 : Remettre en place le Programme d'aide financière à l'investissement pour les consommateurs au Tarif L

Recommandation 10 : Maintenir les règles du SPEDE, notamment les allocations gratuites et l'utilisation de crédits compensatoires jusqu'à 8 %, sans les resserrer

E. Coûts liés aux volumes invendus de gaz naturel renouvelable

Alors que les entreprises vivent des impacts financiers importants, il faut éviter de leur mettre un fardeau financier supplémentaire sur les épaules. Malheureusement, celles qui doivent utiliser le réseau d'Énergir seront facturées de façon beaucoup plus salée si le gouvernement n'intervient pas pour moduler les effets de la socialisation des coûts du gaz naturel renouvelable (GNR).

Dans sa forme actuelle, le mécanisme de socialisation des coûts risque de produire l'effet inverse de celui recherché : fragiliser la base manufacturière québécoise sans accélérer significativement la réduction des émissions, tout en transférant une part disproportionnée du fardeau vers les grands consommateurs industriels exposés à la concurrence internationale.

Pour MEQ, il est essentiel de s'attarder à cette problématique, sans quoi, les entreprises manufacturières utilisant le réseau d'Énergir verront les coûts de leur énergie augmenter de façon importante, affectant ainsi leur compétitivité. Plusieurs pistes de solution existent, notamment de revoir la méthode de calcul de la socialisation, de créer des mécanismes de valorisation et des incitatifs afin que le GNR devienne économiquement attractif et de valoriser des unités de conformité pour réduire le tarif du GNR

Recommandation 11 : Revoir le mécanisme de socialisation du GNR pour éviter un choc tarifaire sur les entreprises manufacturières

4. Soutenir les entreprises avec les besoins de main-d'œuvre

Avec plus de 12 000 vacants et une grande présence en région, le secteur manufacturier fait face à des défis majeurs de main-d'œuvre. La pénurie de travailleurs demeure le principal enjeu des entreprises manufacturières. Le gouvernement du Québec doit agir sur ce volet s'il souhaite réellement soutenir le secteur manufacturier.

A. Faciliter la transition des travailleurs temporaires vers l'immigration permanente

Les changements d'orientation sur l'immigration des différents paliers de gouvernement au cours des dernières années ont grandement fragilisé les entreprises manufacturières, notamment en région, qui vivent des impacts négatifs liés au manque de main-d'œuvre. MEQ demande que les seuils de TET soient établis à 20 % dans le secteur manufacturier et que les salaires de référence utilisés soient les salaires moyens de chaque région. Cela dit, il faut éviter un départ massif de travailleur pendant ce temps. Sans clause grand-père du gouvernement fédéral pour permettre aux travailleurs déjà ici de rester, le Québec doit faire sa part et trouver des moyens dans son coffre à outils pour soutenir les entreprises.

Depuis le dépôt de la planification pluriannuelle de l'immigration, un appel de candidatures dans le cadre du Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) a été fait, dont près de la moitié des places étaient réservées à des employés manufacturiers en région. Ce pas est intéressant, mais il n'aura pas les effets escomptés si on ne fait pas certaines adaptations :

- Un calendrier connu et rapide d'appels de candidatures pour assurer de la prévisibilité ;
- Un changement des critères de français pour les métiers manufacturiers qui étaient auparavant des FEER 2 et qui sont maintenant dans le volet 1, par exemple les soudeurs ;
- Une bonification des budgets de francisation, incluant la francisation en milieu de travail et en amont de l'arrivée au Québec.

Par ailleurs, les travailleurs qui sont entrés via le PEQ devraient bénéficier d'une clause grand-père, ce que le gouvernement du Québec peut faire pour les emplois manufacturiers en région.

Faciliter le passage des TET vers l'immigration permanente permet de sécuriser une main-d'œuvre déjà intégrée, de réduire le roulement et de maximiser les investissements en formation.

Recommandation 12 : Rendre public le calendrier d'appel de candidatures accéléré pour le PSTQ et maintenir le seuil du tiers des candidatures pour le secteur manufacturier

Recommandation 13 : Modifier les exigences de français pour les métiers manufacturiers inclus dans le volet 1 du PSTQ

Recommandation 14 : Accorder une clause grand-père aux travailleurs du secteur manufacturier qui sont entrés au Québec via le PEQ volet travailleur

Recommandation 15 : Bonifier les budgets de francisation

B. Mettre en place un programme structuré pour l'intégration des demandeurs d'asile en région

Alors que plusieurs régions manufacturières connaissent des pénuries chroniques de main-d'œuvre, les demandeurs d'asile représentent un bassin de talents largement sous-utilisé. Leur intégration demeure souvent fragmentée, non coordonnée et concentrée dans les grands centres urbains.

MEQ recommande la mise en place d'un programme structuré visant à orienter les demandeurs d'asile vers des emplois manufacturiers en région, avec un accompagnement en matière de logement, de transport, de formation et de francisation. De tels projets ont été mis en place dans d'autres domaines, comme le tourisme.

Recommandation 16 : Déployer un projet-pilote d'intégration des demandeurs d'asile dans le secteur manufacturier

C. Faire la réelle promotion des métiers manufacturiers auprès des jeunes

Le secteur manufacturier souffre toujours d'un déficit d'image, malgré des emplois bien rémunérés, technologiquement avancés et essentiels à la transition économique et environnementale du Québec. Pour changer les choses, il est nécessaire de démontrer aux jeunes, à leurs parents, aux personnes en réorientation de carrière ainsi qu'aux conseillers en orientations les avantages des métiers du secteur.

Cette campagne doit repositionner le manufacturier comme un secteur d'avenir, innovant, durable et porteur de sens.

Recommandation 17 : Déployer une grande campagne de sensibilisation sur les métiers manufacturiers accompagnée de trousse d'informations pour les conseillers en orientation

D. S'assurer d'un meilleur usage du Fonds de développement et de reconnaissance de la main-d'œuvre (FDRCMO)

Les enjeux de productivité, de formation et de transformation organisationnelle ne concernent pas uniquement les très petites entreprises. Les PME de taille intermédiaire jouent un rôle clé dans les chaînes de valeur manufacturière, mais sont trop souvent exclues de certaines mesures. Les entreprises visées par le FDRCMO sont celles de 100 employés et moins, ce qui fait qu'un grand volume d'entreprises manufacturières sont exclues, alors qu'elles ont le potentiel de faire la différence sur la productivité québécoise.

MEQ recommande d'élargir l'admissibilité du FDRCMO à l'ensemble des PME manufacturières jusqu'à 499 employés, ou à un seuil intermédiaire de 250 employés. Cette mesure permettrait de soutenir des entreprises qui disposent d'un fort potentiel de productivité, mais qui font face à des contraintes similaires à celles des plus petites entreprises.

Le FDRCMO est une enveloppe d'argent intéressante, mais qui pourrait avoir plus d'impact en ciblant mieux ses secteurs d'action. Compte tenu des filières d'avenir, notamment la défense, le secteur manufacturier devrait faire partie des secteurs privilégiés.

Aussi, la rapidité des transformations technologiques exige des mécanismes de formation agiles, flexibles et directement arrimés aux besoins des entreprises. Les formations de courte durée répondent parfaitement à cette exigence, mais leur financement demeure insuffisant. MEQ recommande une bonification significative du soutien financier aux formations de courte durée dans les métiers manufacturiers en demande. Ces formations permettent une requalification rapide, une montée en compétences ciblée et une amélioration directe de la productivité. Aussi, il est important de mieux reconnaître l'apport des formations de courte durée pour rehausser les compétences des travailleurs, tout en permettant l'alternance travail-études.

Recommandation 18 : Élargir l'admissibilité des entreprises manufacturières aux sommes disponibles pour la formation en augmentant le nombre d'employés dans les entreprises admissibles

Recommandation 19 : Mieux cibler le décaissement des sommes du FDRCMO en faisant considérant les secteurs les plus porteurs pour le Québec de façon différencier

Recommandation 20 : Bonifier le financement des formations de courtes durées

Conclusion

Le budget 2026-2027 doit envoyer un message clair : **le Québec choisit de consolider son économie réelle**. MEQ invite le gouvernement à traduire ses ambitions économiques en décisions budgétaires cohérentes, prévisibles et alignées sur le rôle structurant du secteur manufacturier dans l'économie québécoise.